



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Conseil

Cent quarantième session

Rome, 29 novembre - 3 décembre 2010

Application des décisions prises par le Conseil à sa cent trente-neuvième session

Conformément aux méthodes de travail approuvées par le Conseil, un document d'information doit être préparé pour rendre compte à chaque session du Conseil de l'application des décisions prises à la session précédente (CL 60/REP, Annexe G, paragraphe 7.8).

Ci-dessous figurent les décisions prises par le Conseil à sa cent trente-neuvième session (mai 2010) ainsi que des détails relatifs à leur application.

Le texte dans la colonne des décisions comprend une référence entre parenthèses au paragraphe correspondant dans le rapport de la dernière session du Conseil.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

W/K9346/f

DÉCISION**APPLICATION****ACTIVITÉS DE LA FAO ET DU PAM****Rapport de la trente-cinquième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (14-17 octobre 2009)**

Faire en sorte que la trente-sixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale ait un ordre du jour équilibré et ne soit pas surchargée d'événements parallèles et spéciaux, qu'elle examine divers exemples tirés des expériences des pays en matière de lutte contre la faim et que le rapport sur l'État de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI) soit diffusé suffisamment tôt pour que l'on puisse procéder à un examen approfondi de son contenu (par. 8)

Établir dès que possible le Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau (par. 9)

Donner des éclaircissements sur les questions liées au programme, au budget et au financement du CSA pour examen à la prochaine session plénière du CSA et du Conseil à sa session ultérieure (par. 10)

Élaborer le projet de Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes relatifs aux terres et autres ressources naturelles qui constituent une importante contribution à la suite donnée à la CIRADR (par. 11)

Cette activité a été achevée. L'ordre du jour provisoire pour la trente-sixième session du CSA contenait un point sur les études de cas relatives à des initiatives nationales pour la sécurité alimentaire et la nutrition. L'ordre du jour est le fruit d'un processus consultatif mené par le Bureau avec l'appui du Secrétariat et du Groupe consultatif du CSA. Les chiffres du SOFI ont été publiés le 14 septembre et le rapport complet est paru au début d'octobre 2010.

Le Comité directeur a tenu sa première réunion conjointe avec le Bureau et le Groupe consultatif du CSA les 16 et 17 septembre pour préparer la trente-sixième session du CSA.

Le document CFS 2010/5 a été examiné à la trente-sixième session du CSA, proposant un programme de travail pour l'exercice 2010-2011 et l'exercice 2012-2013, avec indication des ressources nécessaires pour permettre au Comité de réaliser sa nouvelle vision et d'assurer ses nouveaux rôles, y compris en ce qui concerne le Groupe d'experts de haut niveau. Voir document CL 140/5.

L'élaboration de Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes relatifs aux terres et autres ressources naturelles est un processus ouvert déjà en cours et ce thème a été examiné durant l'une des tables rondes à la trente-sixième session du CSA (CFS 2010/7). Voir document CL 140/5.

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME, AU BUDGET, AUX FINANCES ET À L'ADMINISTRATION**Rapport de la réunion conjointe (14 avril 2010) du Comité du programme à sa cent troisième session et du Comité financier à sa cent trente-deuxième session**

Progrès accomplis dans l'exécution du Programme de coopération technique

Mettre en place des mesures visant à assurer l'utilisation intégrale des crédits 2008-2009 du PCT d'ici à la fin de l'exercice 2010-2011 (par. 17)

Redoubler d'efforts pour réduire le délai qui s'écoule entre le dépôt de demandes d'assistance au titre du PCT et l'approbation des projets (soit, actuellement, six mois en moyenne pour les projets de développement) (par. 17)

Faire en sorte que la réunion conjointe du Comité du programme et du Comité financier continue de suivre les progrès accomplis dans l'exécution du PCT et de faire rapport au Conseil à ce sujet, y compris la répartition des ressources du PCT par région et par objectif stratégique (par. 17)

Évaluation des capacités opérationnelles de la FAO (situations d'urgence)

Appliquer d'urgence toutes les recommandations approuvées dépourvues d'incidences financières (par. 19)

Continuer de rechercher les synergies entre les institutions ayant leur siège à Rome et d'établir des partenariats entre la FAO et d'autres organismes dans les situations d'urgence, y compris en ce qui concerne l'harmonisation des procédures opérationnelles et des services communs (par. 19)

Préparer des options en vue d'un financement plus stable pour les types de situations d'urgence les plus prévisibles et pouvant être anticipées (par. 19)

Le Comité financier doit formuler des recommandations sur les options concernant le perfectionnement du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation, notamment pour un financement plus prévisible des ressources humaines correspondantes (par. 19)

Le Secrétariat a suivi de près la dépense des crédits ouverts pour 2008-2009 et a travaillé avec les responsables des projets dont les budgets sont sous-employés, afin de repérer les goulets d'étranglement et d'accélérer la mise en œuvre des projets. De ce fait, fin juillet 2010, le niveau des dépenses mensuelles était tel que la totalité des crédits sera employée d'ici décembre 2011.

La décentralisation d'une grande partie de la gestion du PCT au 1^{er} janvier 2010 devrait permettre de réduire sensiblement le délai qui s'écoule entre le dépôt des demandes et l'approbation des projets de développement. Les bureaux décentralisés doivent cependant se familiariser avec le nouveau processus d'approbation. La tendance a été positive durant les six premiers mois de 2010, avec un délai moyen d'environ quatre mois.

Un point intitulé « Progrès accomplis dans l'exécution du Programme de coopération technique » a été examiné par la Réunion conjointe du Comité du programme et du Comité financier en octobre 2010 (voir document CL 140/9).

Toutes les recommandations approuvées dépourvues d'incidences financières ont été appliquées. Un processus est en cours qui permet de suivre les progrès accomplis à ce jour.

D'un point de vue opérationnel, une meilleure harmonisation des procédures est en cours selon l'approche groupée des Nations Unies.

La question a été examinée par le Comité financier à sa trente-cinquième session en octobre 2010 (voir document CL 140/21).

S'agissant d'assurer un financement plus prévisible des ressources humaines, les meilleures options sont à l'étude. Comme il est indiqué dans la réponse de la direction, un document sera soumis pour examen au Comité financier en 2011.

Préparer les demandes de financement pour le projet relatif aux normes IPSAS dans le cadre du Programme de travail et budget 2012-13 pour examen par le Comité financier (par. 38)

La question sera examinée par le Comité financier à sa session de mars 2011.

Soumettre à l'examen du Comité financier l'évaluation actuarielle de 2010 des obligations liées au personnel afin de permettre à ce dernier d'adresser au Conseil des recommandations en matière de financement dans le cadre du Programme de travail et budget 2012-13 (par. 39)

La question sera examinée par le Comité financier à sa session de mars 2011.

Rapport de la cent troisième session du Comité du Programme (12-16 avril 2010)

i) Planification du programme et établissement des priorités

Mettre en oeuvre les mesures opérationnelles recommandées par le Comité du programme pour faire en sorte que les conférences régionales et les comités techniques donnent des avis structurés au Comité du programme, au Comité financier et au Conseil sur les priorités pour l'exercice biennal 2012-2013 (par. 21)

Le Président indépendant du Conseil a donné des avis aux quatre premières conférences régionales (Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Conférence régionale pour l'Afrique, Conférence régionale pour l'Europe, Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique), en 2010 et il adoptera la même approche pour la Conférence régionale pour le Proche-Orient, en décembre 2010, sur la manière de fournir des recommandations claires concernant les actions prioritaires au niveau régional. Il a par ailleurs animé deux réunions des Présidents/Secrétaires du Comité financier et du Comité du programme sur l'approche à appliquer pour l'examen des priorités à leurs sessions de 2010. Le Comité de la Conférence pour le suivi de l'EEI (CoC-EEI) a reçu un rapport intérimaire sur la question de la définition des priorités lors de sa réunion du 23 juin 2010.

Un point intitulé « Priorités relatives aux activités techniques de l'Organisation pour l'exercice biennal 2012-13 » a été examiné par le Comité du programme à sa cent quatrième session en octobre 2010 (voir document CL 140/8). À cette occasion, on a fait le point des observations et recommandations faites à ce jour aux Conférences régionales et aux comités techniques au sujet de leurs priorités.

Fournir en temps utile dans toutes les langues la documentation d'appui sur l'établissement des priorités afin que les Membres puissent se consulter efficacement avant les réunions des organes directeurs compétents (par. 22)

Un document intitulé « Priorités relatives aux activités techniques de l'Organisation pour l'exercice 2012-13 » a été présenté à la cent quatrième session du Comité du programme en octobre 2010 quatre semaines avant la réunion, conformément aux règles relatives aux méthodes de travail du Comité du programme (voir document CL 140/8).

Tenir une session supplémentaire du Comité du programme au début de 2011 pour examiner entre autres les rapports de la trentième Conférence régionale pour le Proche-Orient et de la vingt-neuvième session du Comité des pêches, session qui aura lieu après les prochaines réunions du Comité du programme et du Conseil (par. 23)	Une session supplémentaire du Comité du programme est prévue les 8 et 9 février 2011.
Fixer à l'avenir les dates des sessions des Conférences régionales et des Comités techniques dans le cadre du nouveau cycle de contributions des organes directeurs au PTB approuvé par la Conférence (par. 23)	Le projet de calendrier des sessions principales à soumettre à la cent quarantième session du Conseil (CL 140/LIM/2) est conforme au nouveau cycle des sessions des organes directeurs approuvé par la Conférence en 2009.
<i>ii) Évaluation</i>	
Être en permanence attentifs aux questions de parité hommes-femmes dans les évaluations (par. 26)	La question est traitée dans les nouvelles directives de la FAO sur les évaluations, en cours d'élaboration.
Assurer une présentation plus uniforme des futurs rapports d'évaluation et un classement plus clair, par ordre de priorité, des recommandations (par. 26)	La question est traitée dans les nouvelles directives de la FAO sur les évaluations, en cours d'élaboration.
Assurer une couverture géographique équilibrée des travaux d'évaluation, ainsi que l'application, aussitôt que possible, des recommandations qui n'ont pas d'incidences financières (par. 26)	Des mesures à cet effet sont prises dans les nouvelles directives sur les évaluations. La direction générale étudie aussi des moyens de mettre en œuvre plus rapidement les recommandations sans qu'il y ait d'incidences financières.
Porter à l'attention des donateurs la décision prise par le Conseil en juin 2007 (CL 132/REP, par. 76) sur la nécessité de respecter la disposition concernant l'inscription du financement des évaluations au budget des projets (par. 27)	Le Département de la coopération technique, conjointement avec le Bureau de l'évaluation (OED) et la Division des finances (CSF), a diffusé une circulaire sur les programmes de terrain, à l'attention des partenaires-ressources pour les informer des nouvelles initiatives extrabudgétaires envisagées.
Poursuivre les travaux conjoints avec le PAM au sujet des questions d'information en ce qui concerne la sécurité alimentaire, ainsi que les travaux en cours visant à mettre au point une stratégie à l'échelle des organisations pour les systèmes d'information concernant la sécurité alimentaire avec le PAM (par. 28)	Une équipe spéciale mixte FAO/PAM s'emploie à mettre au point, à l'échelle de chacune des deux organisations, des stratégies relatives aux systèmes d'information pour la sécurité alimentaire (ISFS). Le projet de stratégie de la FAO a été examiné lors d'un atelier tenu à Rome en présence de parties prenantes internes et externes, les 28 et 29 septembre 2010. Les stratégies du PAM et de la FAO serviront de base pour l'élaboration d'une stratégie commune qui devrait être achevée en décembre 2010.
Mettre en place une plate-forme de l'eau à la FAO qui favorise la coordination	Peu de temps après la cent trente-neuvième session du Conseil (mai 2010), un document

interdivisionnaire et facilite la prise en compte des questions relatives à l'eau dans l'ensemble des objectifs stratégiques de l'Organisation (par. 29)

préliminaire sur la plate-forme de l'eau à la FAO a été établi avec l'aide de la Division des terres et des eaux et sur la base d'observations provenant des bureaux décentralisés et du Siège. Compte tenu des observations supplémentaires fournies par le Siège et les bureaux décentralisés, le document préliminaire révisé a été transmis à tous les sous-directeurs généraux au Siège. Le Département des ressources naturelles et de l'environnement a ensuite convoqué une réunion avec les autres départements et divisions pour proposer un programme de travail pour l'exercice biennal en cours et pour le prochain Programme de travail et budget (voir document CL 140/8).

Accélérer le processus d'évaluation du Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord afin que celui-ci puisse être examiné à la Conférence régionale pour le Proche-Orient, en décembre 2010 (par. 30)

L'évaluation se poursuit de façon satisfaisante et un rapport de situation axé sur les questions nouvelles et sur les conclusions sera examiné lors d'un événement parallèle qui aura lieu durant la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, en décembre 2010. L'équipe d'évaluation indépendante se penchera sur toute information fournie en retour durant cet événement parallèle avant de soumettre son rapport final à la direction. L'évaluation finale et la réponse de la direction seront examinées par le Comité du programme à sa session de mars 2011.

iii) Suivi de la mise en oeuvre du programme axé sur les résultats

Le Comité du programme doit continuer à examiner les critères d'admissibilité aux bénéficiaires du PCT relatifs à l'accès aux dons du PCT afin de remédier aux incohérences créées par la situation des pays qui appartenaient aux deux catégories, à savoir la catégorie des pays qui devraient recevoir une attention prioritaire pour l'aide du PCT et la catégorie des pays à revenu élevé (par. 31)

Un point sur l'accès au Programme de coopération technique (PCT), critères d'admissibilité à l'assistance sous forme de dons a été examiné par le Comité du programme à sa cent quatrième session en octobre 2010 (voir document CL 140/8).

iv) Mise en oeuvre du PAI dans le cadre du PTB

Le Comité du programme doit s'occuper des questions relevant de son mandat et relatives à l'autonomie des organes statutaires, ainsi que le prévoit l'Action 2.69 du PAI, notamment en ce qui concerne les organes visés par l'Article XIV, tout en demeurant dans le cadre de la FAO (par. 32)

Un point intitulé « Examen préliminaire des organes statutaires, en particulier en ce qui concerne les organes relevant de l'Article XIV et leur relation avec la FAO (Action 2.69 du PAI) » a été examiné à la cent quatrième session du Comité du programme en octobre 2010 (voir document CL 140/8).

v) Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité du programme

Le Comité du programme doit continuer à avoir recours aux réunions informelles en tant que

Un point intitulé « Amélioration des méthodes de travail améliorées et de l'efficacité du Comité du

méthodes de travail (par. 33)

programme » a été examiné lors de la cent quatrième session du Comité du programme en octobre 2010 (voir document CL 140/8).

Rapports de la cent trentième (novembre 2009), de la cent trente et unième (février 2010) et de la cent trente-deuxième (avril 2010) sessions du Comité financier

Transferts budgétaires et de programme pour l'exercice 2008-09

Le Comité financier doit continuer à suivre la mise en œuvre des gains d'efficacité en 2010-2011 (par. 37)

Un point intitulé « Modifications apportées au Programme de travail découlant de gains d'efficacité supplémentaires, d'économies ponctuelles et de la planification du travail » a été examiné à la cent trente-cinquième session du Comité financier en octobre 2010 (voir document CL 140/21).

Mise en œuvre de la stratégie de l'Organisation en matière de ressources humaines

Communiquer au Comité financier à sa prochaine session de plus amples informations au sujet de la mobilité des fonctionnaires et du Programme des jeunes cadres (par. 41)

Un projet sur la mobilité du personnel sera présenté au Comité des ressources humaines en septembre 2010 pour que celui-ci en informe le Directeur général conformément à son mandat révisé. Des dispositions provisoires ont été appliquées afin d'atteindre l'objectif de 100 réaffectations géographiques à l'initiative de l'Organisation pour l'exercice biennal 2010-2011. Une politique révisée sera mise en œuvre durant l'exercice 2012-2013.

Des départements et des bureaux ont été désignés pour accueillir le premier groupe de jeunes cadres. A ce jour, plus de 2000 demandes ont été examinées et la sélection du premier groupe s'achèvera en novembre 2010 et le démarrage aura lieu en janvier 2011.

Cette information a été fournie à la cent trente-cinquième session du Comité financier en octobre 2010 (voir document CL 140/21).

Porter l'objectif actuel de la FAO concernant la parité hommes-femmes, à savoir 35 pour cent de femmes dans la catégorie du cadre organique et des catégories supérieures à 50 pour cent, objectif actuel des Nations Unies, tout en recrutant le personnel sur la base des qualifications et en assurant une représentation géographique plus large (par. 42).

Un projet de plan d'action stratégique pour les ressources humaines concernant la parité hommes-femmes a été élaboré en juin 2010. Il s'agit de parvenir progressivement à l'objectif fixé par le Conseil en matière de parité hommes-femmes sur le long terme. Le Plan d'action a été examiné par le nouveau Comité des ressources humaines en octobre 2010, et plusieurs révisions sont proposées.

Examen du mandat du Comité de la déontologie

Le Comité financier, en liaison avec le CQCJ, doit continuer d'examiner le projet de mandat du Comité de la déontologie, à la lumière de l'évolution du système des Nations Unies et compte dûment tenu du rôle du Comité de la déontologie par rapport à d'autres activités de l'Organisation, notamment celles de l'Inspecteur général, les fonctions du médiateur et le processus de médiation de la FAO (par. 44).

Le CQCJ a décidé de reporter l'examen de cette question. Il s'en saisira de nouveau lorsqu'il connaîtra les conclusions d'une étude de Ernst et Young, et lorsque le Comité financier aura examiné le projet de mandat et la composition du Comité de l'éthique.

Programme de déclaration de situation financière

Le Comité financier doit examiner les progrès faits à sa session d'octobre 2010 au sujet du programme de déclaration de situation financière pour assurer sa mise en oeuvre en temps utile (par. 45)

Le Comité financier a reçu un rapport intérimaire sur ce sujet à sa cent trente-cinquième session (voir document CL 140/21).

Émoluments du Président indépendant du Conseil

Le Comité financier doit examiner de façon plus approfondie la question des émoluments du Président indépendant du Conseil et soumettre toute révision proposée au Conseil pour examen avant la prochaine session de la Conférence (par. 46)

L'examen est prévu pour la session de mars 2011 du Comité financier.

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action immédiate

Fournir un retour d'informations sur les risques et les mesures prises pour les contrer dans les prochains rapports sur la mise en oeuvre du Plan d'action immédiate (par. 49)

La Direction a entrepris une évaluation des risques pour l'ensemble du PAI, coordonnée par le Bureau de l'Inspecteur général. Un résumé a été inclus dans l'appendice du rapport intérimaire présenté à la réunion du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI (CoC-EEI), le 20 octobre 2010. En février 2011, la direction informera des mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans ce rapport au CoC-EEI.

Donner un complément d'informations dans les prochains rapports sur la vision à moyen et à long terme de la décentralisation, à partir des informations pertinentes et des contributions des Conférences régionales et d'autres organes directeurs, ainsi que sur le rôle essentiel du changement de culture dans la pérennisation de la mise en oeuvre du PAI (par. 50)

La « vision » a été examinée à la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (LARC), la Conférence régionale pour l'Afrique (ARC) et la Conférence régionale pour l'Europe (ERC), et des informations en retour ont été présentées à la réunion du CoC-EEI le 23 juin 2010. Le retour d'informations fourni par la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (APRC) en septembre 2010 a été présenté à la réunion du CoC-EEI le 20 octobre 2010.

Utiliser les rapports des Conférences régionales et des comités techniques, qui apporteraient une contribution importante aux processus de planification (par. 51)

Effectuer une analyse plus approfondie sur le regroupement proposé des pôles du Centre des services communs sur la base du retour d'informations des Conférences régionales à ce sujet (par. 52)

Le Conseil doit examiner les programmes de travail pluriannuels établis par le Comité financier, le CQCJ, les conférences régionales et les comités techniques lors d'une session future (par. 53)

Ces rapports ont été utilisés pour la rédaction des documents PC 104/2 et PC 104/2-Sup.1 concernant les priorités relatives aux activités techniques de l'Organisation pour l'exercice 2012-13. Ils ont également été utilisés par le Comité du Programme à sa cent quatrième session, en octobre 2010 pour fournir des orientations au Conseil sur les priorités (voir document CL 140/8 et point 4.1 de l'ordre du jour provisoire de la présente session du Conseil).

Un examen détaillé des pôles du Centre des services communs à Bangkok et à Santiago a été effectué et un rapport a été soumis à la cent trente-cinquième session du Comité financier, en octobre 2010 (voir document CL 140/21).

Le Comité financier a examiné le projet de programme de travail pluriannuel à sa cent trente-cinquième session en octobre 2010, projet qui sera revu par le Conseil à la présente session (voir document CL 140/21).

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Rapport de la quatre-vingt dixième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (28-29 avril 2010)

Questions relatives à la mise en oeuvre du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO

Inviter le Comité des produits, le Comité des pêches, le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture à examiner leurs règlements intérieurs en tenant compte des éléments présentés dans le document CCLM 90/2 et des recommandations figurant dans le rapport de la quatre-vingt dixième session du CQCJ, soulignant qu'une certaine cohérence entre les règlements intérieurs des comités techniques serait souhaitable (par. 55 et 56)

Appliquer la procédure concernant la présentation de communications au Conseil par les candidats au poste de Directeur général, telle que présentée aux Annexes D et E du document CL 139/REP (par. 58)

Les recommandations du CQCJ, telles qu'approuvées par le Conseil, ont été portées à l'attention des secrétaires des comités techniques afin que les comités compétents puissent commencer l'examen des règlements intérieurs. Le Comité des forêts a examiné et approuvé les amendements à son règlement intérieur en octobre 2010.

Le document CL 140/12, intitulé « Organisation de la trente-septième session de la Conférence », contient une section sur la nomination du Directeur général, et plus précisément sur les déclarations que devront faire les candidats à la trente-septième session de la Conférence (juin-juillet 2011). Les candidats au poste de Directeur général feront une déclaration au Conseil à sa cent quarante et unième session.

Modifications des statuts des commissions établies en vertu de l'Article VI de l'Acte constitutif (Résolutions 1/2010 et 2/2010)

Appliquer la Résolution 1/2010 concernant la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (par. 60)

Des dispositions ont été prises à la vingtième session du Comité des forêts (4-8 octobre 2010). Voir document CL 140/4.

Appliquer la Résolution 2/2010 concernant la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (par. 61)

Idem

Le Comité des forêts doit examiner les activités des organismes s'occupant des forêts et des parcours régionaux au Proche-Orient, afin d'assurer une meilleure coordination et d'éviter les chevauchements d'activités (par. 62)

Idem

Modifier le nom de la Commission des pêches intérieures pour l'Amérique latine comme suit: Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (par. 63)

La modification du nom de la Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été examinée à la quatre-vingt-onzième session du CQCJ, en septembre 2010. Le CQCJ a décidé de transmettre au Conseil, pour approbation, le projet de résolution décrit à l'Annexe V au rapport du CQCJ (voir document CL 140/6).

Correction d'une erreur à l'Article XXXIII.7 du Règlement général de l'Organisation

Apporter une correction à l'Article XXXIII.7 pour adapter la partie qui s'écartait, par inadvertance, du texte négocié et adopté par la Conférence en 2009, qui s'énonce comme suit : « *Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale est et demeure un comité intergouvernemental au sein de la FAO* » (par. 64 à 66)

La correction a été apportée.

Groupe de travail à composition non limitée sur les mesures à prendre pour accroître l'efficacité des organes directeurs, y compris leur représentation

Les présidents des groupes régionaux doivent se concerter activement avec le Président indépendant du Conseil afin de faciliter les travaux du Groupe de travail à composition non limitée et le Bureau du Groupe doit se réunir dès que possible afin de décider des questions qui seraient soumises pour examen au Groupe lors de ses prochaines sessions (par. 73)

En 2010, la CCI a beaucoup travaillé avec les présidents des groupes régionaux sur des questions concernant le Groupe de travail à composition non limitée, dont le Bureau s'est réuni les 1er juin, 13 juillet et 19 octobre 2010.

Soumettre au Conseil à sa prochaine session un rapport sur les travaux du Groupe de travail à composition non limitée (par. 73)

Mesure prise (voir document CL 140/19).

AUTRES QUESTIONS**Calendrier des sessions des organes
directeurs de la FAO et des principales
réunions 2010-2011**

Faire en sorte que les sessions futures des conférences régionales précèdent les sessions des comités techniques pendant la première année de l'exercice biennal (par. 76)

Une disposition a été prise à cet effet (voir document CL 140/LIM/2).